

2022-08.12.06

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

ID : 080-200070969-20221208-2022_0812_06B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 8 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Thennes sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle, BLIN Monique

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, BOQUET Cédric, DARCIS Philippe, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, VAN OOTEGHEM J. Michel, JUBERT Patrick, VERONT Fabrice, DAMAY Jean-Michel, WABLE Vincent, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, CHARLES Gilles, LEVASSEUR Roger, SZYROKI Jacky, LCONTE Yves-Robert, VIOLLETTE Paul

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. DOVERGNE Alain de M. COTTARD Yves, M. SURHOMME Alain de M. DESROUSSEAUX Eric, WABLE Vincent de Mme MENARD Sergine, M. MOURIER Francis de M. GAWLIK Jérémy, BEAUMONT Joël de CARON Hubert, JUBERT Patrick de BERTOUX Julia, DEMOUY Bertrand de TESTART Laëtitia, NOCHEZ Didier de PARENTY Vincent, LAMOTTE Dominique de RIQUIER Ludivine

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, BERTOUX Julia, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne
Messieurs BLIN Nicolas, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, GAWLIK Jérémy, CARON Hubert, TEN Franck, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

Nombre de membres

du Conseil Communautaire

Titulaires

: 67

Membres présents

: 43

· dont suppléé

: 0

Membres représentés :

10

Votants

: 53

Date de la convocation

2 décembre 2022

Secrétaire de séance :

M.VERONT Fabrice

OBJET : Pôle multi accueil RPE Moreuil - Plan Prévisionnel de financement - Demandes de subventions

Rapport conjoint de Madame Anne-Marie PREVOST, Vice-Présidente Petite Enfance Jeunesse et de M. Alain DOVERGNE, Président de la CCALN,

Vu le PCAET et le CRTE,

Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 30 novembre 2020 confiant une mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage à MPI Développement, représentée par M. CAHON portant sur le projet de construction d'un pôle multi-accueil et RPE sur la commune de Moreuil,

Vu la mission d'AMO Technique confiée à TOERANA HABITAT, représentée par M. Frédéric COUSIN, portant sur la prestation d'accompagnement et de vérification technique, de bureau d'étude isolation bio/agrosourcée et haute performance énergétique sur le projet de construction d'un pôle multi-accueil et d'un RPE à Moreuil,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 04 novembre 2021, relative à la demande de soutien de la CAF pour le projet référencé en objet,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021, relative au Plan de Financement Prévisionnel du projet Pôle multi-accueil - Relais Petite Enfance à Moreuil et aux demandes de subvention auprès des partenaires,

Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 16 mai 2022, attribuant la mission de Maîtrise d'œuvre du projet de construction du pôle multi-accueil – Relais Petite Enfance à MURMUR ARCHITECTURE,

Pour rappel :

Dans le cadre de sa compétence Petite Enfance, la CCALN envisage un projet de construction d'un Pôle multi-accueil et Relais Petite Enfance (RPE) sur la commune de Moreuil.

En effet, les équipements intercommunaux existants à Moreuil, à savoir un pôle multi-accueil 20 places : Les Pt'hiboux localisé Rue Veuve Thibauville et un RPE (ex-RAM) localisé Rue Maurice Garin ne rassemblent pas les conditions optimales d'accueil des jeunes enfants, des assistantes maternelles, des familles et des agents.

La CCALN a défini dans ses priorités des projets structurants ayant notamment pour objectif d'améliorer les services à la population en lien avec les orientations de Développement Durable et de Transition écologique.

La maîtrise foncière du site d'implantation de ce futur projet est acquise, puisque la CC dispose de la surface nécessaire à la réalisation de cet équipement à côté des structures sportives du collège de Moreuil, dans un espace relativement préservé et propice à une conception en adéquation totale avec les mesures d'accessibilité.

Le bâtiment en matériaux biosourcés avec certification PHPP (surface totale estimée : 838 m² environ) accueillerait un Pôle multi-accueil (32 places) et un RPE désormais ouvert à l'accompagnement des familles. Les échanges et la mutualisation des services s'en trouveront simplifiés.

Au regard des subventions accordées :

Vu la convention d'Objectifs et de Financement du Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE) Relais Assistant Maternel avec la CAF en date du 13 janvier 2020, portant sur l'attribution de 160 000 €,

Vu la convention d'Objectifs et de Financement du Plan d'Aide Exceptionnel en Investissement (PAEI) avec la CAF en date du 19 janvier 2022, portant sur l'attribution de 468 000 €,

Vu la convention portant Subvention d'investissement avec la CAF en date du 19 janvier 2022, portant sur l'attribution de 332 000 €,

Vu l'arrêté du Conseil Départemental en date du 8 avril 2022 relatif à l'attribution de 326 702 € au titre de la Contractualisation 2017-2022,

Vu l'attribution en date du 10 octobre 2022 d'un montant de 24 700 € au titre du FRATR II,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 mars 2022 (modifiée le 16 mai 2022) portant attribution de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour un montant de 170 000 € (tranche 1)

Au regard de la présentation en séance du projet architectural par les représentants de la Maîtrise d'œuvre et de l'ensemble de l'enveloppe financière affectée à la réalisation de ce projet (PJ 2)

Considérant que l'emploi des matériaux biosourcés valorise les territoires (Economie locale et durable), l'action pour l'Environnement et le Climat, la recherche de performance, de confort, de santé et de bien-être,

Compte tenu de Plan Prévisionnel Global suivant :

DEPENSES	RECETTES		
3 413 268	326 702	CD80	9,57%
	960 000	CAF	28,13%
	418 407	DSIL	12,26%
	250 000	DETR	7,32%
	24 700	FRATR II	0,72%
	749 995	REGION REV3	21,97%
	683 464	CCALN	20,02%
3 413 268	3 413 268		100,00%

Compte tenu de la Tranche 1 des financements déjà mobilisés :

DEPENSES	RECETTES		
1 426 000	326 702	CD80 *	22,91%
	643 268	CAF *	45,11%
	170 000	DSIL *	11,92%
	286 030	CCALN	20,06%
1 426 000	1 426 000		100,00%

*= subvention accordée

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 52, Abstention : 1 M. Darcis), le Conseil Communautaire :

- Entérine le Plan prévisionnel de financement Tranche 2 comme suit :

DEPENSES	RECETTES		
1 987 268	0	CD80	0,00%
	316 732	CAF *	15,94%
	248 407	DSIL	12,50%
	250 000	DETR	12,58%
	24 700	FRATRII *	1,24%
	749 995	REGION REV3	37,74%
	397 434	CCALN	20,00%
1 987 268	1 987 268		100,00%

*= subvention accordée

- Sollicite les financeurs que sont la Région au titre du dispositif REV3, l'Etat au titre de la DSIL, l'Etat au titre de la DETR, pour les montants et aux taux d'intervention ci-dessus détaillés,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et la Vice-Présidente Petite Enfance Jeunesse à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 08 décembre 2022
à GRIVESNES

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 09/12/22

Le Président,

Affiché le 12/12/22

Alain DOVERGNE